

“Il n'est pas possible de placer, d'un seul coup, 16 milliards d'euros dans des produits plus risqués, ajoute une source. Imaginez que les marchés chutent peu de temps après l'investissement.” De même, investir dans un bon du Trésor américain à 30 ans, même s'il propose actuellement un taux d'intérêt supérieur à 5 %, ne serait pas une bonne idée. “Il faut toujours battre l'inflation sur le long terme, explique une source. Si, dans dix ans, l'inflation est à 6 %, on perd de l'argent même avec un taux d'intérêt de 5 %.”

Par ailleurs, d'aucuns redoutent que les futures nominations des directeurs d'Hedera soient politiques. “Cela traîne car les partis politiques veulent se partager différents postes, estime une source. On évoque un N-VA pour la présidence du comité de direction et un engagé pour la direction financière. Il faudrait plutôt choisir les gens pour leurs compétences. Vu les montants en jeu, une bonne gestion d'Hedera est primordiale.”

D'autres sources estiment qu'on peut nommer une personne valable, même si elle a une étiquette politique. Ce grand jeu des nominations politiques pourrait aussi inclure la structure Be-Watt, créée dans le cadre de la prolongation de Doel 4 et Tihange 3 (voir ci-contre).

Une grosse peinture chez Hedera

Si la nomination des deux dirigeants manquants d'Hedera n'est pas à l'ordre du jour, une série de nominations devrait intervenir, ce vendredi, au sein de deux comités indépendants. En effet, selon nos informations, trois personnes ont été proposées par le ministre de l'Énergie, Mathieu Bihet (MR), pour chacun des deux comités.

Pour le comité indépendant d'investissement, le nom de Jean Hilgers est ainsi proposé. Il s'agit de l'ancien directeur de la Banque nationale de Belgique et de l'actuel président du conseil d'administration de Wallonie Entreprendre. Une grosse peinture donc. En outre, Edwin De Boeck, le chef économiste du service d'étude de la N-VA, est aussi proposé, tout comme Ruben Schoonackers (de l'université de Gand). Au sein du comité technique indépendant, les experts Walter Blommaert, Joseph Boucau et Alik van Heek sont proposés.

Prélever dans Hedera ?

Par ailleurs, certains politiques sont tentés d'aller puiser dans cette manne de 16 milliards d'euros pour financer les besoins de l'État. Mais certains observateurs alertent à ce propos. “Il ne faut pas oublier que l'État a repris un actif, les 16 milliards d'euros, et un passif, les déchets nucléaires, explique une source. L'opération a été considérée comme neutre pour les finances publiques à condition que l'actif reste égal au passif. Mais si on venait à puiser dans Hedera, l'actif deviendrait inférieur au passif, ce qui causerait automatiquement la dette publique. Dans ce cas, autant emprunter de l'argent sur les marchés plutôt que de puiser dans Hedera.”

Laurent Lambrecht

Les dates clés du stockage géologique

Un projet à très long terme

L'argent versé par Engie sert à financer la gestion des déchets nucléaires de type A, d'un côté, et de types B et C, d'un autre côté. Les déchets B et C doivent aller dans un stockage géologique en profondeur. La durée de ce projet s'étend au-delà de ce siècle, soit jusqu'en 2135. La durée de vie de certains déchets nucléaires dépasse, quant à elle, 300 000 ans. Voici le calendrier prévu.

2050 : obtention des permis pour le stockage géologique.

2075-2090 : stockage des déchets de catégorie B.

2118-2130 : stockage des déchets de catégorie C.

2133-2135 : fermeture du dépôt géologique.

Les Européens s'entendent sur la mise en œuvre de l'accord douanier avec les États-Unis

■ **Parlement européen, États membres et Commission instaurent des clauses de sauvegarde.**

Au terme de mois de négociations, le Parlement européen, les États membres et la Commission européenne ont trouvé, dans la nuit de mardi à mercredi, un compromis sur la mise en œuvre de l'accord sur les tarifs douaniers conclu le 27 juillet dernier par le président américain Donald Trump et la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen.

L'accord bouclé porte sur la traduction en texte législatif de l'engagement de l'Union européenne (UE) d'éliminer ou de réduire les tarifs douaniers et les barrières non tarifaires sur une série de produits américains. Une exigence de Donald Trump pour limiter à 15 % les droits de douane imposés à la majorité des produits européens exportés aux États-Unis – l'acier et l'aluminium européens restent, eux, taxés à 50 %.

Donald Trump s'impatiente

Le président américain avait récemment exprimé son impatience de ne pas voir cet accord être déjà appliqué. Le Parlement européen avait suspendu le travail législatif après que Donald Trump avait dit son intention d'annexer le Groenland, territoire autonome du Danemark, un État membre de l'UE, puis suite aux annonces du même Donald Trump après que la Cour suprême américaine avait retoqué sa politique tarifaire. Agacé que le deal conclu en juillet à son club de golf de Turnberry, en Écosse, ne soit pas encore concrétisé, l'occupant de la Maison-Blanche avait menacé l'Union, le 1^{er} mai dernier, de relever à 25 % les tarifs sur les voitures et les camions, si l'affaire n'était pas réglée avant le 4 juillet, date du 250^e anniversaire des États-Unis.

Le président de la commission Commerce international (Inta) du Parlement européen, Bernd Lange, assure cependant que la conclusion de l'accord interinstitutionnel ne répond pas à une quelconque pression américaine. N'en reste pas moins que la Commission, les États membres pressaient les députés européens d'aboutir sur ce dossier.

Le Parlement, par ailleurs, n'a pas eu gain de cause pour toutes ces demandes. “You can't always get what you want”, a reconnu face à la presse, à Strasbourg, l'eurodéputé social-démocrate allemand, citant une chanson des Rolling Stones. “On ne peut toujours avoir ce qu'on veut, mais si on essaye, on finit par obtenir ce dont on a besoin”, a insisté M. Lange. Et d'affirmer que l'accord tend “un filet de sécurité dans nos relations avec les États-

Unis, car la situation actuelle est totalement instable et imprévisible quant à la politique douanière américaine”.

Clauses de sauvegarde

Le compromis politique trouvé par les représentants du Parlement, la présidence chypriote du Conseil de l'UE, portant la voix des Vingt-sept, et la Commission instaure une série de clauses de sauvegarde, à activer si Washington devait ne pas respecter sa part de l'accord ou si le deal s'avérait trop défavorable aux intérêts commerciaux de l'Union.

Ainsi, le règlement établit un mécanisme de sauvegarde qui peut-être activé au cas où l'augmentation des importations américaines nuirait à l'industrie et l'agriculture européennes. La Commission est chargée de faire un rapport trimestriel sur le volume des échanges. Elle pourra ouvrir une enquête de sa propre initiative ou à la demande du Parlement ou d'un ou plusieurs États membres.

S'il est avéré que l'accord porte préjudice aux producteurs européens, il pourrait être suspendu en tout ou partie.

Par ailleurs, les Européens entendent que les États-Unis reviennent sur leur décision d'imposer des tarifs supérieurs à 15 % (en moyenne de 26 %) à quelque 407 produits dérivés de l'acier et de l'aluminium –

L'UE prévoit des mécanismes et des clauses pour se prémunir en cas de non-respect de l'accord par Washington.

bobines, tôles, poutres, châssis de fenêtres, machines, outils, ustensiles de cuisine... La Commission pourra suspendre l'accord au 31 décembre de cette année et réinstaurer ses tarifs sur les produits américains si l'UE n'obtient pas satisfaction sur ce point.

Le Parlement a fait introduire une clause de caducité prévoyant que le règlement expirera à la date du 31 décembre 2029. Pour que le deal UE-USA soit éventuellement prolongé, la Commission devra avoir procédé à une évaluation de son impact sur l'industrie, l'agriculture et les PME de l'Union.

Quelle réaction américaine ?

L'accord politique doit à présent être formellement approuvé par les États membres et le Parlement européen. La commission Inta devrait se prononcer le 2 juin, pour la plénière à la mi-juin.

Reste la question à 1,7 milliard d'euros (le volume des échanges commerciaux transatlantiques) : Donald Trump va-t-il accepter les conditions européennes ? Le vice-président de la Commission Maros Sefcovic chargé du Commerce s'était déjà entretenu avec les secrétaires américains au Commerce Howard Lutnick et au Trésor Scott Bessent, ainsi qu'avec le représentant au Commerce Jamie Greer, sur le contenu de l'accord intra-européen. Bernd Lange insiste, lui, sur le fait que l'UE ne doit rendre de compte à personne sur la manière dont elle légifère.

Olivier le Bussy